

Inscription

L'inscription à la garderie de l'après-midi se fait en ligne via le formulaire d'inscription sur notre site Internet <https://www.jugendhilfe-freiburg.de/fnachmi/deutsch-franzoesisches-gymnasium>

L'accueil de l'après-midi est une offre facultative. Une fois acceptée, l'inscription est obligatoire pour toute l'année scolaire (de septembre à juillet).

Horaires des activités

Du lundi au vendredi

- 14 :00 - 15 :00 Temps d'apprentissage avec devoirs surveillés
- 15 :00 - 16 :30 Activités de loisirs et créatives
-

Il n'y a pas d'encadrement pendant les vacances scolaires.

Le coût de la contribution des parents s'élève à 40,00 euros par mois.

Échéance et mode de paiement

L'Evangelische Jugendhilfe Freiburg-Zähringen établit une facture unique (pour la période de prestation) au début de l'année ou en cas de changement. Les cotisations sont perçues de septembre à juillet par prélèvement automatique le 10 de chaque mois. Si un prélèvement est rejeté, des frais administratifs de 15,-€ seront appliqués. Le mois d'août est exempt de cotisation. La cotisation est perçue indépendamment des absences et des jours de fermeture. En cas d'admission en cours d'année scolaire, la cotisation est due dans son intégralité à partir du mois au cours duquel l'enfant est inscrit.

Demande de prise en charge de la contribution des parents

Les parents résidant dans la ville de Fribourg et percevant l'allocation de chômage II, l'allocation de logement, le supplément pour enfants, l'aide courante à la subsistance ou les prestations de sécurité de base selon le SGB XII ou les prestations selon la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile, peuvent déposer une demande de prise en charge. Les contributions sont remboursées par la ville de Fribourg.

Critères de sélection

S'il y a plus de demandes que de places disponibles, les critères de sélection suivants s'appliquent :

1. parent isolé,
2. les deux parents travaillent,
3. enfants de CM2,
4. date d'inscription.

Résiliation

Une résiliation de l'offre d'accueil n'est possible que pour le semestre scolaire (31 janvier). Elle doit être effectuée dans les délais et par écrit pour le 15 janvier.

Droit de résiliation des personnes ayant la garde des enfants

Comme la planification des cours n'est pas encore disponible au début de l'année, les personnes ayant la garde des enfants bénéficient d'un droit de résiliation. Ce droit est valable au plus tard jusqu'au 30 septembre de l'année scolaire concernée et doit être exercé par une déclaration écrite qui doit parvenir au plus tard le 30 septembre à l'administration de l'Evangelische Jugendhilfe Freiburg-Zähringen. En cas d'exercice du droit de retrait, le temps passé jusqu'au 30.09 doit être indemnisé.

Résiliation extraordinaire

Chaque partie est en droit de résilier le contrat de manière extraordinaire pour motif grave si l'autre partie viole de manière fautive les obligations qui lui incombent, à tel point que l'on ne peut raisonnablement exiger de la partie qui résilie qu'elle continue à respecter le contrat jusqu'à la fin de la durée normale de celui-ci. Le Evangelische Jugendhilfe Freiburg-Zähringen a un motif de résiliation extraordinaire notamment lorsque :

1. malgré deux rappels, les contributions dues ne sont pas payées dans un délai de deux semaines après le prononcé du rappel,
2. un enfant présente des troubles du comportement qui dépassent le cadre et les possibilités de l'encadrement pédagogique,
3. un enfant a été récupéré en retard à plusieurs reprises après la fin de la période d'accueil ou a été absent pendant plus de quatre semaines sans justification,
4. les parents ne remplissent pas leur devoir de coopération,
5. s'il existe une autre raison importante qui n'est pas couverte par les raisons mentionnées aux points 1-4.

Excuses et autres notifications

Si votre enfant est malade ou ne peut participer que partiellement à l'accueil (par ex. en raison d'un rendez-vous médical, etc.), veuillez en informer l'équipe d'encadrement par e-mail : fnb.dfg@jugendhilfe-freiburg.de

Ce n'est qu'alors que nous pourrons libérer votre enfant plus tôt de l'encadrement. En cas d'urgence ou de questions, l'équipe d'encadrement est joignable au **0155 66146055**.

Plan hebdomadaire

Au début de l'année scolaire, vous recevez un plan hebdomadaire dans lequel vous pouvez inscrire les heures/jours d'accueil souhaités ainsi que d'autres remarques.

Temps de rencontre avec les parents

Si vous avez besoin de parler, vous pouvez vous entretenir avec le personnel d'encadrement tous les jours 15 à 30 minutes avant la fin de l'accueil.

Veuillez noter que l'inscription n'est valable qu'avec les justificatifs suivants :

- Délivrance d'une autorisation de prélèvement pour le système de prélèvement SEPA.
- Le cas échéant, demande de prise en charge des contributions parentales avec justificatifs à jour (décision de prestation)
- Attestation de vaccination contre la rougeole à jour
- Autorisation de protection des données
- Confirmation de la prise de connaissance de l'instruction relative à la loi sur la protection contre les infections.

Vous trouverez tous les formulaires sur notre site Internet : <https://www.jugendhilfe-freiburg.de/fnachmi/deutsch-franzoesisches-gymnasium>

Pour toute question, veuillez vous adresser à:

Evangelische Jugendhilfe Freiburg-Zähringen

Petra Biehler, Bereichsleitung Jugendhilfe an Schulen
Burgackerweg 12, 79104 Freiburg
Tel.: 0761 – 504 30 42
petra.biehler@jugendhilfe-freiburg.de